



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 14 novembre 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 6 novembre 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain et M. BOICHE avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE et Mme CIUDAD-KADI.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël, Mme LAMY et Mme SEDIRA.

Secrétaire de séance : Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI Kabboura

N°2024-143 : ANNULATION DE LA MISE À DISPOSITION GRATUITE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2024-120 en date du 26 septembre 2024 décidant de mettre gratuitement à disposition de Monsieur Daniel VIGNERON la parcelle communale située route de Pressures, cadastrée section BK n°203,

Considérant que par courrier du 22 octobre 2024, Monsieur le Préfet de la Nièvre a demandé le retrait de cette délibération au motif que la mise à disposition gratuite d'un bien immobilier du domaine privé communal à un citoyen est illégale au regard du principe d'égalité entre les citoyens,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de procéder au retrait de la délibération n° 2024-120 en date du 26 septembre 2024 relative à la mise à disposition gratuite de la parcelle communale située route de Pressures, cadastrée section BK n°203.

Suivent les signatures.

Nicolas BOURDOUNE
Maire

